

RÈGLEMENT DEVOIRS SURVEILLÉS

PRÉAMBULE

Enfance & Jeunesse (Ci-dessous EnJeu) organise des devoirs surveillés qui répondent à la loi sur l'enseignement obligatoire. L'accompagnement des élèves est assuré par un personnel engagé par EnJeu.

Définition des devoirs surveillés

Les devoirs surveillés permettent aux élèves dès la 3P et jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte responsable. Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours d'appui.

Les représentants légaux restent seuls responsables de la réalisation des devoirs et sont tenus de contrôler chaque jour le travail effectué.

L'effectif d'une classe est de 3 à 12 élèves, et EnJeu est seule habilitée à décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, une alternative pourra être proposée, soit changement de lieu ou d'horaire.

INSCRIPTIONS

Conditions d'admission

Les devoirs surveillés sont ouverts aux élèves dès la 3P scolarisés au sein des établissements scolaires primaires et secondaire de Rolle et environs.

Organisation

Les devoirs ont lieu lundi, mardi et jeudi, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires. **Ils débutent 2 semaines après la rentrée scolaire en été et se terminent 2 semaines avant les vacances d'été.** Le planning est consultable en ligne sur <http://enjeu.monportail.ch>

Pour les 3-6P, les devoirs débutent dès la fin des cours de l'après-midi, les cours comprenant un moment pour le goûter (les enfants viennent avec leur collation) et durent 60 minutes. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'inscriptions, les devoirs surveillés sont organisés dans chaque collège primaire.

Pour les 7P-11S, les devoirs débutent 15 minutes après la fin des cours à midi puis l'après-midi et durent 45 minutes. Ils sont organisés au collège du Martinet à Rolle.

Encadrement

A la sortie de l'école, les enfants se rendent de manière autonome aux devoirs surveillés selon l'horaire prévu, à l'endroit indiqué sur le contrat. Seul un enfant préalablement inscrit est autorisé à participer aux devoirs surveillés, il est possible d'inscrire son enfant à un cours occasionnel (tarif majoré).

Lors de l'arrivée dans la salle, la liste des élèves inscrits est systématiquement contrôlée.

L'élève inscrit aux devoirs surveillés est tenu de s'y présenter, même s'il n'a pas de travail à effectuer. Aucun enfant ne peut quitter la salle de classe avant la fin de la séance. En cas de non-respect de cette règle, EnJeu est déchargé de toute responsabilité.

Dès que les élèves quittent les Devoirs surveillés, ils sont sous la responsabilité des représentants légaux.

L'élève se présente aux devoirs surveillés avec ses affaires d'école. Il apporte également un livre ou du travail supplémentaire pour s'occuper calmement une fois les leçons terminées.

Aucun service de transport scolaire n'est prévu après les séances. Les élèves rentrent chez eux par leurs propres moyens, sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Inscriptions

L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire (période scolaire).

Un contrat est obligatoire pour chaque enfant.

Le représentant légal inscrit son enfant avec une participation minimum d'un jour fixe par semaine ou de manière occasionnelle. Une inscription en cours d'année est possible sous réserve de places disponibles. Le montant est alors calculé au prorata du nombre de cours restants.

L'inscription se fait en ligne à l'adresse <http://enjeu.monportail.ch>

- Si vous avez déjà accédé à **MonPortail**, utilisez l'identifiant et le mot de passe existants.
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié ».
- Si vous n'avez pas encore d'accès à **MonPortail**, cliquez sur « **Créer mon accès** ».

Tout nouvel accès et toute demande d'inscription est confirmé(e) par l'envoi d'un e-mail.

Modification ou résiliation de contrat

L'élève est inscrit pour toute l'année scolaire. Une diminution de fréquence ou une résiliation ne donnent pas droit à un remboursement, sauf en cas de maladie ou accident dépassant 1 mois. La cotisation pourra alors être recalculée sur présentation d'un certificat médical.

Tarifs

Le coût des devoirs surveillés est de CHF 6.-/séance. Lors de la confirmation, vous recevez le montant annuel en lien avec votre inscription et il vous est demandé de verser la somme totale avant le début des cours.

Les inscriptions aux devoirs surveillés occasionnels sont possibles tout au long de l'année pour un montant de CHF 10.-/séance et sont payables avant le cours.

Les frais de dossier et d'inscription se montent à CHF 10.- par enfant et par année scolaire. Ce montant est déduit du compte parent au premier contrôle de la présence de l'enfant.

RESPONSABILITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Absences

Les représentants légaux sont responsables d'annoncer les absences (maladie, accident) et exceptions ponctuelles (camp, sortie, visite, etc.). Toute absence doit être signalée dès que possible au moyen de l'application en ligne **MonPortail**. L'annonce d'une absence ne donne pas droit à un remboursement, l'inscription étant définitive pour l'année scolaire.

En cas d'absence d'un élève non excusé, un e-mail est automatiquement envoyé aux représentants légaux. L'encadrant.e appellera les représentants légaux des élèves de 3 à 6P.

En cas de 4 absences non excusées, l'élève sera désinscrit des devoirs surveillés d'office, sans remboursement.

Paielement

Paielement anticipé

Le paiement se fait de manière anticipée via l'application **MonPortail**. Le compte (un par famille) est alimenté par les versements effectués par virement bancaire (e-banking) ou QR-Facture.

En cas de solde négatif, il est indispensable d'effectuer un versement dans les plus brefs délais.

Un message automatique est envoyé pour vous en informer.

La mise à jour du compte, après paiement, peut prendre quelques jours.

Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, EnJeu prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû et se réserve le droit d'exclure le ou les enfants concerné(s) des séances de devoirs surveillés.

Discipline et avertissements

Un élève dont le comportement empêcherait le bon fonctionnement des devoirs surveillés ou mettrait en danger les autres élèves peut être exclu temporairement ou définitivement des devoirs surveillés.

Une exclusion définitive ou temporaire des devoirs surveillés est précédée, en principe, d'un avertissement écrit.

En cas d'exclusion, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Divers

Conséquences des décisions scolaires

EnJeu décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de décisions propres à l'école.

Les congés imprévus (formation, conférence des maîtres, course d'école, etc.) qui ont une incidence sur les devoirs surveillés ne sont pas remboursés.

Dommages à la propriété

Les dommages à la propriété (détériorations immobilières/dégâts mobiliers) consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à la charge du représentant légal et les frais lui seront facturés.

A cet effet, le représentant légal certifie, lors de l'inscription, qu'il est bien assuré en responsabilité civile.

Perte ou vol d'objets privés de l'enfant

EnJeu décline toute responsabilité concernant les pertes, vols ou dégâts de vêtements ou objets divers (exemple : jeux, livres).

Respect des engagements

Lors de l'inscription, le représentant légal s'engage à respecter le présent règlement et à prendre le temps de lire avec son enfant la charte de l'élève.

Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du présent règlement par les représentants légaux.